

Ville de Sevrans

# Rapport budgétaire 2022

Commission exécutive du 8 février 2022, Commission finances du 10 février 2022 et Conseil municipal du 15 février 2022

## Table des matières

I. Un budget structurellement impacté par la situation sociale de la population et la faiblesse des ressources fiscales .....	4
A. Des ressources fiscales contraintes.....	5
B. La nécessité d'aller chercher des recettes .....	8
II. Un budget maîtrisé en fonctionnement et en investissement .....	12
A. Investir pour l'avenir.....	12
1. Le Programme pluriannuel d'investissements .....	13
2. Les autorisations de programme .....	13
3. Les priorités 2022.....	16
B. Une section de fonctionnement renforcée pour faire vivre le projet municipal .....	24

Le vote du budget primitif est le résultat d'un long processus de préparation entamé en septembre 2021 ponctué par plus de soixante réunions, commissions techniques, commission des finances, commissions dédiées (réunions thématiques de la majorité municipale, trois réunions de la commission des finances, calage du PPI et des AP, points entre les élus, la direction générale et les directeurs de service). Elle s'est accompagnée de réunions régulières avec la trésorerie principale, afin de caler la fin de l'exercice budgétaire.

Le Rapport d'orientations budgétaires, dont le Conseil municipal a pris acte le 16 décembre 2021 a permis de dresser l'état des principales propositions élaborées par l'équipe municipale, des contraintes liées au contexte politique, économique et sanitaire, aux choix budgétaires du gouvernement et à la situation particulière de la ville de Sevrans.

Les services de la Ville se sont mobilisés, chacun dans leur secteur, afin de respecter ces engagements en apportant une grande attention à la gestion du quotidien et aux projets à long terme.

Aujourd'hui, il s'agit d'inscrire ces orientations dans le projet de budget primitif de la Ville et de répondre à trois objectifs majeurs de ce nouveau mandat :

- Maintenir et développer le service public
- Préparer le futur et la transition écologique
- Garder le cap de l'assainissement des finances.

Les réponses à l'urgence climatique et sociale, l'égalité femme-homme, la lutte contre les discriminations, en constituent les axes transversaux. Le budget primitif 2022 est un budget qui vise à renforcer l'égalité à toutes les étapes de la gestion.

L'exécution budgétaire 2021 confirme le rétablissement des ratios de bonne gestion de la commune pour la quatrième année consécutive. Ce rétablissement permet à la ville de Sevrans, pour la première fois depuis 15 ans, de payer ses fournisseurs sans délai, sans recours à des « ordres de priorité ».

Pour la quatrième année consécutive, la Ville a dégagé une épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) positive.

Cette tenue responsable des comptes permet de stabiliser la capacité de désendettement à un niveau de cinq ans très inférieur au seuil d'alerte de douze ans. Pour rappel, cette capacité de désendettement était de vingt-et-un an en 2017.

Il en résulte d'une part une forte réduction des dépenses d'investissement reportées (4.7 millions contre 10 millions en 2018) et des rattachements de fonctionnement et d'autre part un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui marque le respect par les services des engagements pris auprès de la population.

S'appuyant sur un choix politique fort et sur le respect des principes fondamentaux des finances publiques, en particulier celui de l'annualité budgétaire, les services ont mis en adéquation la planification des dépenses par rapport à celle des recettes.

Ainsi, tout en stabilisant les dépenses, la Ville peut développer le service qu'elle rend aux sevranaises et sevranaïes.

Ce budget 2022 est confronté au double impact de la hausse des prix (+2,8%) et aux coûts supplémentaires rendus indispensables par les conséquences de la crise sanitaire. Il présente des augmentations significatives dans un certain nombre de secteurs, conformément aux orientations budgétaires approuvées par le Conseil municipal et ce, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il répond à l'urgence environnementale et sociale de notre temps.

Le vote du budget dès le 15 février 2022 permet, comme l'année dernière, de réaliser ces dépenses dans les délais et dans le respect des règles de l'annualité et de la sincérité budgétaires. Ce budget contribue à la transparence de notre vie démocratique au regard des engagements pris devant la population.

## I. Un budget structurellement impacté par la situation sociale de la population et la faiblesse des ressources fiscales

Le budget 2022 marque une nouvelle étape pour la ville de Sevrans.

En effet, après la fin des opérations de l'ANRU I en 2021, la Ville a désormais la capacité budgétaire de lancer un projet d'investissements ambitieux pour les sevranaises et les sevranaïens.

Après plusieurs années d'importantes difficultés, de trésorerie limitée qui rendait difficile le paiement des fournisseurs en temps et en heure, la ville de Sevrans a rétabli les comptes. Si ce budget 2022 confirme ce retour à l'équilibre financier, les besoins restent forts. La pauvreté reste beaucoup plus présente à Sevrans que dans le reste de l'Ile de France et même de la Seine Saint Denis. Les données de l'INSEE sont éloquentes : les personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont 32% à Sevrans, 26,5% en Seine Saint Denis et 15,5 % en Ile de France. Il y a donc deux fois plus de personnes sous le seuil de pauvreté à Sevrans que dans le reste de l'Ile de France.

% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté	Ile-de France	Seine-Saint-Denis	Sevrans
Ensemble	15,5%	27,9%	32%
Propriétaire	5,5%	12,9%	17%
Locataire	25,6%	37,8%	44%

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) en géographie au 01/01/2021.

Plus de personnes sous le seuil de pauvreté signifie plus de nécessité de recevoir l'ensemble des enfants à la cantine pour lutter contre la malnutrition, plus d'efforts à faire pour que tous puissent partir en classe de découverte ou en colonies apprenantes à trente euros, plus d'efforts à faire pour l'ensemble des services sociaux de la ville et des autres institutions, plus d'appui nécessaire au travail des associations caritatives, plus d'actions pour favoriser l'accès à l'emploi des sevranaïens. Les investissements doivent permettre de se projeter dans l'avenir et doter la Ville avec d'équipements à hauteurs des besoins de ses habitantes et habitants.

Salaire net horaire moyen en euros selon l'âge en 2019	Ile-de France	Seine-Saint-Denis	Sevrans
De 18 à 25 ans	11,3	10,5	10,4
De 26 à 50 ans	19,4	14,3	12,6
Plus de 50 ans	24,3	15,6	14,0

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) en géographie au 01/01/2021.

## A. Des ressources fiscales contraintes

Alors que la population de la ville est passée de 49 442 habitants en 2012 à 51 901 en 2019, les recettes fiscales n'ont pas suivi.

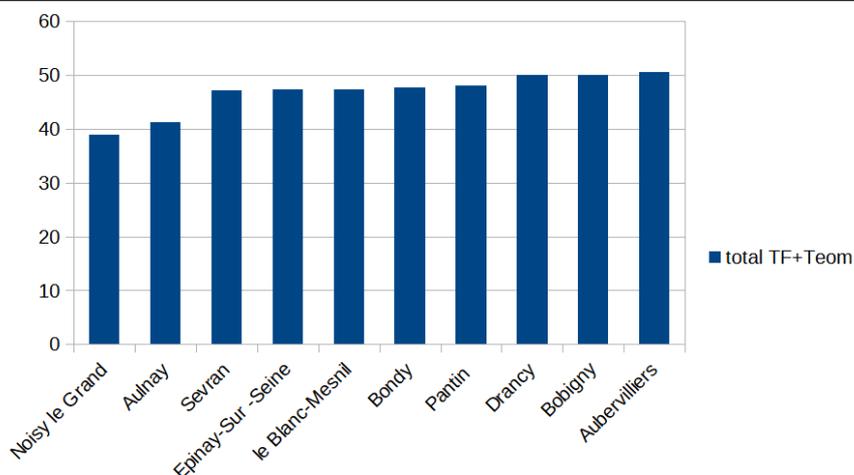
La réforme fiscale, qui se traduit par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, modifie considérablement l'autonomie budgétaire des communes.

Les logements sociaux étant exonérés de taxe foncière pendant vingt-cinq ans, cela prive la ville de Sevrans des revenus correspondants. Ainsi le tiers des propriétés de la ville ne contribue pas au financement des services publics. Cette incohérence a été soulignée par le rapport Rebsamen et la loi de finances pour 2022 a mis en place une compensation pour les nouvelles constructions. Toutefois les inégalités restent très fortes entre des villes comme Sevrans qui accueille 36% de logements sociaux et les communes qui ne respectent pas cette exigence de solidarité.

La suppression de la taxe d'habitation fait reposer la fiscalité municipale uniquement sur la taxe foncière. L'introduction d'une compensation intégrale par l'Etat des exonérations de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) applicables au logement social, pour les logements agréés à partir de 2021 et jusqu'à la mi-2026 a pour objectif affiché de lever le principal frein financier à la construction de logements sociaux. Des mesures similaires sont à l'étude pour compenser les exonérations pour le Logement Locatif Intermédiaire. La question de la construction de logements rejoint alors la question fiscale : par quels moyens financer les besoins induits par l'augmentation attendue de la population ? La recherche de sources nouvelles de financement est un objectif que la Ville se fixe pour 2022, notamment par la mise en œuvre de Projets Urbains Partenariaux qui visent à financer certains des équipements publics nécessaires pour répondre aux besoins des nouveaux habitants.

En décidant de ne pas augmenter la taxe foncière (qui pour rappel avait été baissée par la Ville d'un point – soit 5% - en 2019) et en se battant avec les autres villes de la zone pour maintenir le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères au niveau de 2021, la ville de Sevrans devrait rester la troisième ville la plus modérée dans les taux d'impôts locaux (après la quasi suppression de la TH).

Taux d'imposition (TFB+TEOM) – villes 50 000/100 000 habitants en Seine-Saint-Denis  
(source : DDFIP-DRF)



La Taxe d'habitation continuera à être payée à l'Etat en 2022 par environ 13% des ménages sevransais en résidence principale et environ 90 résidences secondaires, sans être reversée à la commune.

Ainsi, pour 2022, pour Sevrans, les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties restent inchangés. Ces taux sont fixés tels que suit :

Taxe d'habitation	35,29 %
Taxe foncière (bâti)	41,49 %
Taxe foncière (non bâti)	114,64 %

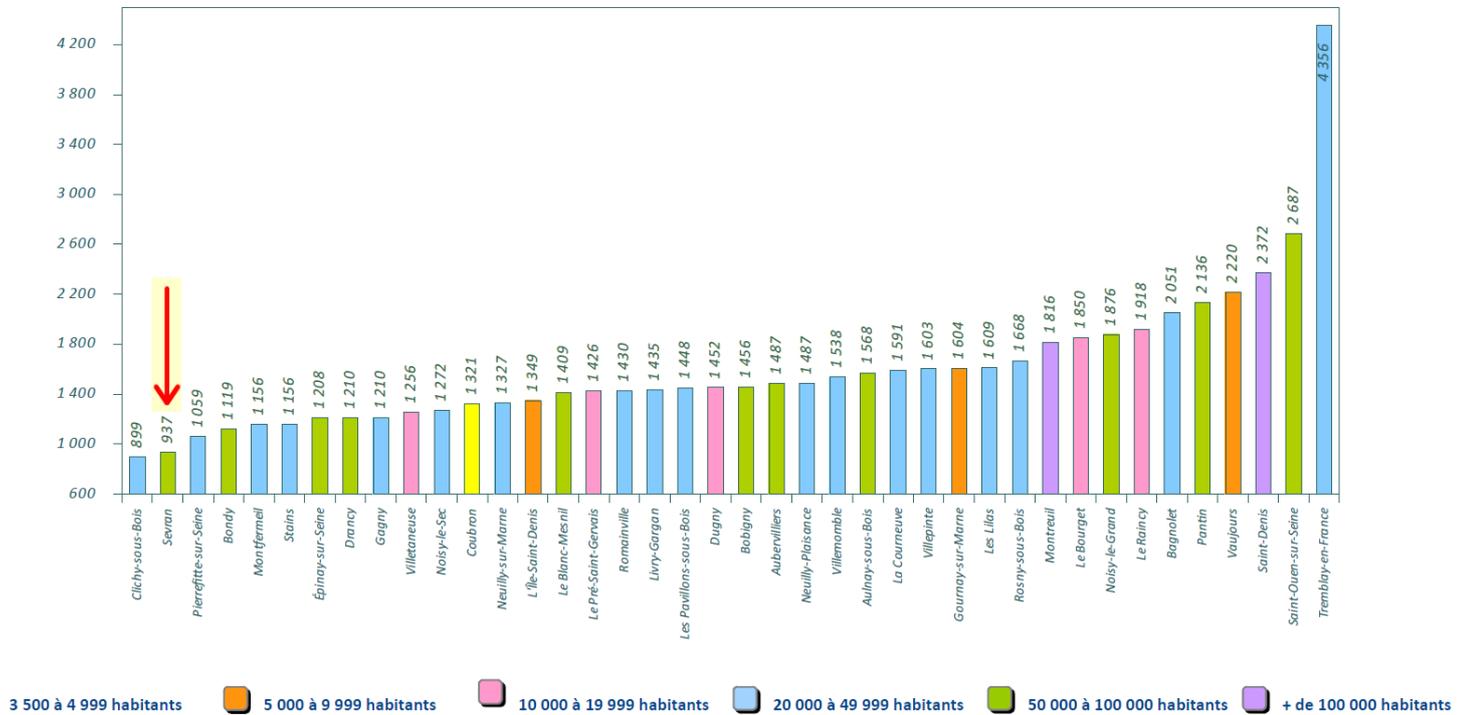
Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les taux départementaux et communaux ont été additionnés au bénéfice des communes. Les communes reçoivent désormais l'intégralité de la taxe foncière. Le nouveau taux, de 41.49% est donc l'addition du taux communal inchangé depuis 2019 de 25.20% et du taux départemental de 16.29%. Cette addition n'est pas une augmentation des impôts et reste neutre pour les propriétaires.

La décentralisation, épuisée, semble plus que jamais au milieu du gué : la perte des recettes fiscales dues à la suppression de la taxe d'habitation, la politique des « appels à projets » et la diminution des contributions de l'Etat limitent les communes dans l'exercice de leurs compétences, pourtant garantie par la libre administration. Pour faire, il faut avoir les moyens de faire.

En effet, les mécanismes de dotation, de redistribution et de péréquation doivent urgemment être revus afin d'établir l'égalité territoriale entre les communes les plus riches et les

communes les plus pauvres, dont Sevrans fait encore partie. Ceci explique ce qui limite les bases et donc les produits de la fiscalité.

Bases 2020 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (en € / hab.)  
Communes



Les bases de la taxe foncière de la ville de Sevrans sont les deuxièmes plus faibles de la Seine-Saint-Denis

## B. La nécessité d'aller chercher des recettes

La faiblesse structurelle des recettes fiscales est compensée par un travail quotidien de recherche de recettes par les services.

C'est ainsi que l'investissement est financé en partie par l'épargne, par l'emprunt, mais aussi par les subventions d'investissement. Hors la commune du Bourget, qui a reçu des subventions d'investissement liées aux JOP 24, c'est Sevrans qui capte le plus de subventions, qui représentent 18% des ressources d'investissement.

	Sevrans	Aulnay-sous-Bois	Le Bourget	Drancy	Dugny	Villepinte	Tremblay-en-France	Le Blanc-Mesnil	Total
Ressources d'investissement par habitant en 2020 (DGFI)	532	743	581	453	840	539	741	946	5375
Subventions d'investissement reçues par habitant 2020 (DGFI)	97	60	125	39	85	69	67	83	625
En %	18%	8%	22%	9%	10%	13%	9%	9%	12%

Les subventions obtenues en 2021, qui, pour la plupart seront réalisées en 2022 sont réparties comme suit :

### FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN

LIBELLE	MONTANT HT	%	SUBVENTION NOTIFIEE
Achat d'une balayeuse électrique	409 690,62 €	30%	122 907,00 €
Achat de matériel phyto sanitaires (peigne à gazon)	6 672,01 €	50%	3 336,00 €
Installation de panneaux photovoltaïques	646 342,01 €	50%	323 171,00 €
Aménagement de voies vertes	1 034 300,00 €	50%	517 150,00 €
Achat d'une tondeuse autoportée	41 360,00 €	50%	20 680,00 €
Achat de trois véhicules électriques TWINGO	47 868,42 €	30%	14 360,00 €
	<b>2 186 233,06 €</b>		<b>1 001 604,00 €</b>

### DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

LIBELLE	MONTANT HT	%	SUBVENTION NOTIFIEE
Achat de véhicules électriques	219 568,00 €	46%	100 000,00 €
Construction d'un centre de loisirs groupe scolaire Denise Albert	1 763 083,00 €	71%	1 250 000,00 €
Achat de matériel médical – CMS	84 700,00 €	80%	67 760,00 €
Rénovation de la chapelle	300 000,00 €	29%	87 000,00 €
Aménagement de voies vertes	1 034 300,00 €	25%	258 575,00 €
Travaux de rénovation de l'éclairage public 2020	250 000,00 €	80%	160 991,00 €
Locaux CATENA – Poste de police municipale	2 180 431,00 €	33%	435 000,00 €
Aménagement du centre ville – Crétier	2 557 500,00 €	68%	1 740 000,00 €
Aménagement de la friche KODAK	346 220,00 €	58%	200 000,00 €
Réhabilitation de la salle des fêtes	2 172 000,00 €	35%	760 500,00 €

Extension école Lamartine	2 519 650,00 €	75%	1 900 100,00 €
Installation de panneaux photovoltaïques	646 342,00 €	30%	193 903,00 €
Installation de brumisateurs	172 007,00 €	80%	103 204,00 €
	<b>14 245 801,00 €</b>		<b>7 257 033,00 €</b>

### **DOTATION POLITIQUE DE VILLE**

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>	<b>SUBVENTION NOTIFIEE</b>
Démolition ancienne dojo salle gymnique baquet	89 200,00 €	80%	71 360,00 €
Installation de PPMS dans les écoles en QPV	79 961,00 €	80%	63 969,00 €
Sécurisation de bâtiments communaux en QPV	276 416,67 €	80%	221 133,33 €
Dépenses de fonctionnement de la micro-folie	284 694,00 €	80%	227 755,00 €
Informatisation des écoles 3eme année (valises mobiles et ENI)	220 000,00 €	80%	176 000,00 €
Mise aux normes des équipements sanitaires – CMS	75 127,00 €	80%	60 102,00 €
Sécurisation des groupes scolaires – Etude de surêté	289 600,00 €	80%	231 680,00 €
Travaux de sécurisation des GS Victor Hugo et Lamartine	755 000,00 €	80%	604 000,00 €
Informatisation des écoles (équipement des enseignants)	72 030,00 €	80%	57 624,00 €
Salle des fêtes	2 172 000,00 €	15%	325 500,00 €
Réparation et sécurisation des caméras aux abords des écoles	58 384,00 €	80%	46 707,00 €
Extension Ecole Lamartine	2 519 650,00 €	5%	115 620,00 €
Travaux de sécurisation de la crèche des Colombes	160 776,00 €	45%	72 621,00 €
Travaux de sécurisation Ecole Montaigne	149 913,00 €	80%	119 930,00 €
Travaux de sécurisation Ecole Curie	149 853,00 €	80%	119 882,00 €
Terrains de sports de proximité	88 528,00 €	80%	70 822,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'appel à Manifestation d'Intérêt pour la recherche de candidats repreneurs des piscines temporaires des JO PARIS 2024	34 575,00 €	96%	33 192,00 €
Remplacement du matériel et mobilier scolaire à l'école élémentaire Villon	54 892,00 €	80%	43 914,00 €
Sécurisation de l'entrée de la Halle Mandela dans le quartier des Beaudottes	355 664,60 €	80%	284 531,22 €
Acquisition d'une balayeuse électrique pour le nettoyage des espaces publics des quartiers prioritaires	409 691,00 €	48%	195 846,00 €
Sécurisation de la butte Montceuleux Pont-Blanc en QPV	403 593,00 €	45%	181 617,00 €
	<b>8 699 548,27 €</b>		<b>3 323 805,55 €</b>

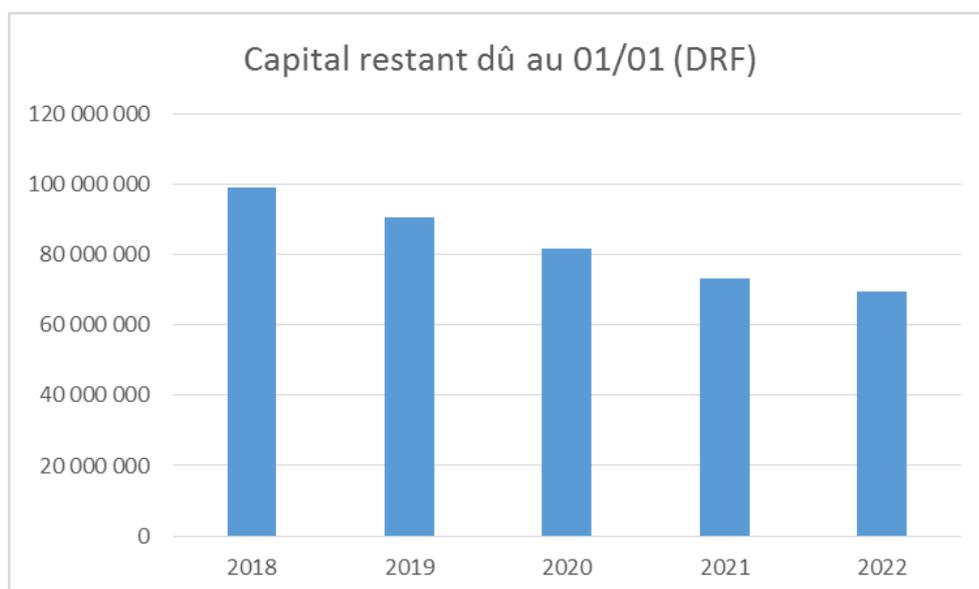
### **FIPD**

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>	<b>SUBVENTION NOTIFIEE</b>
Equipements PM (gilets pare-balles)	5 317,47 €	38%	2 000,00 €
Vidéo protection (4 caméras nomades) + 2 caméras Westinghouse	86 626,70 €	21%	18 000,00 €
	<b>91 944,17 €</b>		<b>20 000,00 €</b>

**REGION IDF**

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>	<b>SUBVENTION NOTIFIEE</b>
Aménagement de voies vertes	862 900,00 €	25%	215 725,00 €
Vidéoprotection (caméras nomades, caméras dégradées + fibre)	1 251 383,98 €	35%	90 000,00 €
Sécurisation de la butte Montceuleux Pont Blanc	403 594,00 €	35%	141 257,00 €
Achat d'un PC mobile	73 779,00 €	35%	25 619,00 €
	<b>2 591 656,98 €</b>		<b>472 601,00 €</b>

Cette année, la Ville devra aussi recourir à un emprunt du même niveau qu'en 2021, soit 4.9 millions d'euros pour profiter des taux d'intérêt peu élevés. Ce montant d'emprunt permettra de poursuivre la forte baisse du stock de dette de 3.5 millions d'euros.



Concernant les mécanismes redistributifs liés à l'intercommunalité, il est à noter que les objectifs de la loi Notre du 7 août 2015, n'ont pas été respectés. Ils visaient à obtenir une meilleure redistribution des richesses à l'échelle de la Métropole. Dans les faits, si la métropole procède à une certaine redistribution par l'attribution des subventions à l'investissement ciblées par le Fond d'Intervention Métropolitain, l'EPT, par le biais du FCCT laisse aux villes le financement total des dépenses les concernant. Le compte n'y est pas pour Sevrans, ce qui accroît les inégalités entre les villes d'un même territoire.

## Le point sur le poids de l'EPT Terres d'Envol

En 2022, la Ville de Sevrans reconduira son versement à l'EPT « Terres d'Envol » à hauteur de 3 018 969 € à l'EPT dans le cadre des fonds de compensation des charges territoriales (FCCT, fonctionnement) répartis ainsi :

FCCT	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisions 2022
Socle	5 530 239	4 100 573	3 259 073	2 655 574	2 203 102	2 203 102
Exonération TH	218 499	221 121	234 014	228 020	228 476	228 746
Politique de la Ville	141 691	141 691	141 691	141 691	70 623	70 623
Eaux pluviales	0	0	0	309 817	220 695	220 695
Habitat	0	337 239	647 478	550 381	256 531	256 531
RLPI					7 176	7 176
PLUI					7 176	7 176
Renouvellement urbain					25 190	25 190
<b>Totaux</b>	<b>5 890 429</b>	<b>4 800 624</b>	<b>4 274 228</b>	<b>3 885 483</b>	<b>3 018 969</b>	<b>3 018 969</b>

Il est prévu une dépense d'investissement sur la contribution « eaux pluviales » des années avant 2020. Cette dépense, a priori de 200 000 euros, sera partiellement compensée par des titres émis par la commune en direction de l'EPT, et à ce jour non recouverts.

La baisse importante de la contribution de la Ville est la conséquence d'un travail des services et des élus de Sevrans. La Ville continuera à travailler dans le même sens en ce qui concerne les eaux pluviales, l'assainissement, les ordures ménagères et l'habitat pour payer au juste niveau sa contribution à l'EPT.

## La participation à l'action des Pompiers de Paris.

Le statut de la brigade des sapeurs pompiers de Paris est particulier. C'est un service public de l'Etat mais il est en grande partie financé par les contributions des collectivités territoriales concernées et en particulier départements et communes.

Pour la ville de Sevrans la contribution est prévue à hauteur de 1 270 000 € en 2022. Si on la compare à celle de 2018, 4 ans auparavant, l'augmentation est de 28%.

Les communes de banlieue sont uniquement appelées pour payer ce service pourtant piloté par le préfet de Police, ci-dessous la répartition des charges 2021, en hausse de 7,66%. Il s'agit simplement d'un transfert de charges, et ce serait moins grave s'il était tenu compte de la situation financière et sociale des communes... or ce n'est pas le cas, la contribution obligatoire « contingent » est proportionnelle au nombre d'habitants.

Pour limiter l'impact de ces importantes augmentations il a été proposé dans le budget de la ville 2022 et avec l'accord du trésorier d'affecter en fonctionnement la contribution au fonctionnement de la BSPP et en investissement la contribution à l'investissement.

## II. Un budget maîtrisé en fonctionnement et en investissement

La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 se situe à ce jour à :

- Un excédent de fonctionnement de 19 955 540.28 €
- Un déficit d'investissement de 9 669 497.90 €

**Soit un résultat de clôture de 10 286 042.38 €**

Le budget primitif 2022 est proposé avec affectation par anticipation des résultats 2021, soit une affectation de l'excédent pour contribuer aux recettes d'investissement pour 2022 de 10.29 millions d'euros.

Le budget primitif 2022 prend également en compte dans la section investissement le reste à réaliser de 2021 soit 4 736 437.35 € en dépenses et 1 743 266.03 € en recettes.

**Le total des sections de fonctionnement et d'investissement s'élève à 145 787 878.41 € à répartir de la façon suivante :**

- **section de fonctionnement : 96 238 094.42 €**
- **section d'investissement : 49 549 783.99 €**

### A. Investir pour l'avenir

Le budget 2022 répond concrètement aux exigences posées par le rapport d'orientations budgétaires, en ce qu'il est une réponse aux enjeux climatiques et sociaux et à l'augmentation de sa population (+800 habitants en deux ans).

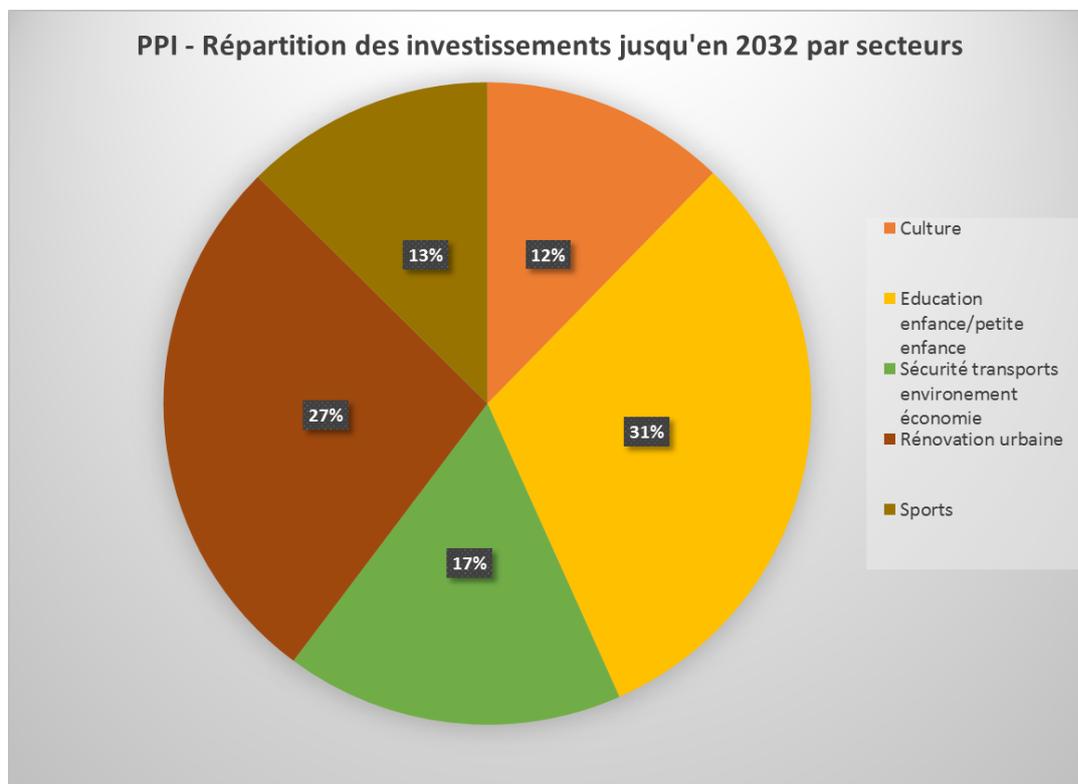
L'ensemble de ces propositions obéit aux exigences de la transition écologique et apporte des réponses concrètes : acquisition de véhicules électriques, déploiement d'un nouveau parc de panneaux photovoltaïques, rénovation des réseaux de chaleur, modernisation de l'informatique, isolation thermique des écoles.

L'excédent budgétaire réalisé en 2021 permet de financer la section d'investissement en continuant le désendettement de la Ville.

## 1. Le Programme pluriannuel d'investissements

Le Programme pluriannuel d'investissements (PPI) jusqu'en 2032 s'élève à 350 millions d'euros, conformément au document présenté dans le ROB 2022. La Ville va s'engager sur 140 millions d'euros, soit 40%, le reste sera financé par la recherche de recettes extérieures.

Le PPI se répartit comme suit



Le budget 2022 intègre les dépenses récurrentes inscrites dans le PPI (sécurité, informatisation, voirie et réparation des bâtiments, accessibilité) pour un montant de 5 millions d'euros.

Les dépenses d'équipement progressent de quatre millions d'euros pour s'établir à un niveau élevé de 30 millions par rapport au BP 2021, tandis que l'annuité de la dette à rembourser est en baisse de 130 000€ pour s'établir à 8 428 000€

## 2. Les autorisations de programme

Le budget de 2022 est marqué par le lancement de 7 nouveaux projets donc la réalisation prendra plusieurs années. Chaque décision porte en réalité trois décisions : celle du montant total Autorisation de Programme (AP), celle des crédits de paiements (CP) de 2022 (également inscrits au BP 2022) et celle des crédits de paiements 2023 qui seront évidemment revues au moment du budget 2023. Cependant, il est important de programmer dès à présent ces AP

car il est impossible de reporter les crédits non utilisés sur l'année suivante. Ainsi pour dépenser au début de l'année 2023, il faut donc prévoir cette possibilité dès 2022.

### **Concernant la création d'AP/CP :**

- Implantation d'un bassin olympique :

Les jeux Olympiques de Paris 2024 devaient apporter de nombreuses réalisations en Seine-Saint-Denis. La Ville de Sevran s'est positionnée dès fin 2020 sur la possibilité de « récupérer » ou « recycler » un bassin d'entraînement de 50mx25m. Ce bassin serait démonté sur le site de La Défense Arena et installé sur le site de notre piscine actuelle qui sera ensuite découverte et se transformera en bassin estival. Cette opération ambitieuse et originale fait l'objet d'une mobilisation de plusieurs services pour vérifier chaque étape de sa faisabilité. Il est proposé, à cette étape de voter une autorisation de Programme de treize millions d'€ comprenant environ 500 000€ sur les études et la réalisation d'un concours sous la forme de la recherche d'un groupement en « conception-réalisation » mode choisi en raison des délais contraints et de spécificités techniques importantes.

- Réalisation d'une salle multi-sports – Gymnase Victor Hugo :

Le projet est très attendu de la part des utilisateurs, en particulier du trampoline, il s'agit d'ouvrir une AP de 9,1 M€ comprenant dès 2022 100 000 € pour des études et l'organisation des procédures et un million d'euros dès 2023.

- Accompagnement aux risques majeurs et acquisitions foncières :

Ces deux AP « sectorielles » permettent d'intervenir plus facilement au service de la transformation urbaine, du commerce et des risques majeurs.

Les services qui travaillent sur les dossiers de l'activité économique de l'urbanisme et de la lutte contre les catastrophes naturelles ont des difficultés d'intervention. Il est impossible de prévoir en début d'année les dépenses qui seront engagées dans l'année. Pour faciliter l'intervention de la commune, tant en acquisitions foncières, qu'en intervention sur les dossiers de catastrophes ne nécessitant pas forcément d'acquisition, il est proposé d'ouvrir ces deux nouvelles AP

Acquisitions foncières : 2,5 M€, 500 000 euros par an

Accompagnement des risques majeurs : 1 M€, 200 000 euros par an

- Plan vélo, aménagement de voies vertes :

Trois millions d'euros dont un million en 2022 et ensuite 500 000€ par an

- Restructuration du restaurant Groupe Scolaire PERRIN et création d'une salle polyvalente et d'une salle du conservatoire :

Il est programmé, dans une opération en deux temps, de réaliser une importante opération sur le groupe scolaire PERRIN.

Elle nécessite dans un premier temps une inscription de 30 000 € pour les études et la mise en place des procédures.

Pour 2023 2,2 M€ sont d'ores et déjà proposés à l'approbation du conseil municipal.

- Implantation d'un Groupe Scolaire dans le quartier Sud :

Il est proposé d'avancer sur cette importante opération de réhabilitation d'un bâtiment existant et ayant un intérêt urbain et architectural.

Cette opération demandera du temps et l'urgence de sa nécessité est connue. Il sera mis en œuvre le plus vite possible dans le respect des procédures

Il est proposé de fixer le montant de l'AP à 15 M€ comprenant l'ensemble des phases. Pour 2022 les Crédits de Paiement sont prévus à hauteur de 500 000 € et 1 M€ en 2023.

- Aménagement de l'ilôt Crétier (démolition de l'ancien commissariat) :

Il s'agit de modifier le contenu de l'AP existante, d'en augmenter le montant de 3 à 4,1 M€ et d'en préciser le contenu Elle comprendra en 2022 (si les procédures le permettent) la démolition de l'ancien bâtiment du commissariat de Police Nationale et l'ouverture d'une perspective intéressante qui permettra de « donner de l'air » de faciliter les circulations piétons et de rendre au public cet espace précieux.

Pour répondre à ces objectifs, la nouvelle AP sera portée à 4,1 M€ et les crédits de paiement seront de 1,3M€ en 2022 et 1,765 M€ en 2023.

Au total ces AP permettront de lancer 54 M€ de projets pour 7,3 M€ de crédits de paiement nouveaux en 2022.

- Réhabilitation du groupe scolaire Desnos :

Cette opération est terminée. Il convient de clôturer l'AP/CP.

### **Concernant la clôture des AP/CP :**

- Réhabilitation de la piscine - Travaux d'espaces publics/voiries PUP – Travaux espaces publics Charcot :

L'année 2022 verra l'extinction de ces trois AP. La piscine a rouvert après cinq mois de travaux de rénovation.

Les travaux espaces publics et voiries PUP sont terminés. Cependant certaines factures seront réglées sur 2022.

Les travaux espaces publics Charcot prendront également fin en 2022.

#### **Concernant l'actualisation des AP/CP :**

- Réhabilitation de la salle des Fêtes :

L'AP réhabilitation de la salle des fêtes fera l'objet d'une réorientation pour aboutir en 2022 à l'élaboration d'un projet de transformation de la salle des fêtes en une salle polyvalente pour se rapprocher de la meilleure réponse aux besoins des associations et de la population sevranaise.

- Extension de l'école Lamartine :

Les travaux d'extension de l'école Lamartine se dérouleront en 2022 et 2023, l'augmentation du nombre d'enfants sevranaise à scolariser mobilisera l'attention des services municipaux tant dans les solutions immédiates que dans la tenue des délais.

### 3. Les priorités 2022

#### *a) Développement de l'économie circulaire et activation du projet agricole et alimentaire territorial*

La Ville entend développer son tissu et ses activités économiques, notamment en s'appuyant sur des domaines vertueux et inclusifs comme la filière terre crue et l'agriculture urbaine.

Elle porte notamment deux projets qui trouvent leur traduction budgétaire suivante :

- Structurer et développer la filière terre crue en créant un **pôle formation-artisanat**, avec une étude programmatique et architecturale budgétée en 2022.
- Préciser et concrétiser le projet agricole et alimentaire territorial avec le recrutement d'un chargé de mission et le recours à une AMO pour consolider l'état des lieux des sites de production.

#### *b) Renforcement des acquisitions et préemptions commerciales*

La revitalisation et la diversification qualitative du **commerce en centre-ville**, dans le cadre des nouveaux programmes et dans le cœur des quartiers en rénovation urbaine, est une priorité pour la ville de Sevrans.

Une ligne d'AP (autorisations de programme) sera ainsi dédiée aux acquisitions dont acquisitions de commerces et baux. Elle s'élève à 500 000 € pour l'année 2022.

### *c) Conforter le projet de ville*

Le projet de développement urbain durable de Sevran s'est vu conforté avec la notification de 183 millions d'euros pour l'ANRU 2 et une participation citoyenne réussie sur **Terre d'Eaux et de Culture** pour aboutir à un projet plus sobre écologiquement et ancré localement.

Le choix est fait de concentrer et d'organiser le développement urbain dans des zones de projet, principalement au nord de la Ville, dans le cadre de grandes opérations publiques et selon une densité nécessaire mais raisonnée, et en favorisant les déplacements en transports en commun.

En dehors de ces secteurs, dans le "diffus", la municipalité entend encadrer très strictement les constructions immobilières afin de garantir la qualité urbaine, la performance écologique et la préservation du cadre de vie sevranaï.

Les promoteurs immobiliers devront donc se soumettre systématiquement aux exigences suivantes :

- concerter les riverains sur leur projet
- s'engager sur une charte qualité logement garantissant la performance énergétique et le confort de vie dans les habitations
- participer financièrement aux équipements publics à hauteur des besoins générés par les nouvelles constructions.

Le secteur Perrin / Villa des Près / rue d'Aulnay est particulièrement concerné par ces objectifs de revitalisation et de recyclage encadrés par la municipalité. Une étude urbaine est budgétée sur l'exercice 2022 afin de préciser les intentions en matière de requalification et d'extension des équipements publics et de cohérence urbaine et architecturale sur la rue d'Aulnay. La première étape de cette étude consistera à compiler et à capitaliser les études déjà réalisées sur le secteur.

### *d) L'amélioration de la voirie*

Deux axes forts sont déterminés sur le budget 2022.

- La réfection des trottoirs et l'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public sur notamment sur l'avenue de Livry et les rues de Touraine, Bretagne, Jean Baptiste et Gabriel.
- La réfection de revêtements de chaussée notamment dans le quartier des Trèfles en complément d'une campagne de marquage routiers renforcée sur le quartier. Cela

concerne les rues Denancé (partiellement), d'Alençon (partiellement) et Limousin (en totalité). L'allée Conti sera reprise de manière complète (voie carrossable et trottoirs)

En complément de ces interventions, des aménagements de sécurisation seront réalisés sur l'avenue Dunant avec la reprise en enrobé provisoire de la contre allée, alors que les travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier sont en cours. La mobilité par les voies vertes sera poursuivie par l'aménagement d'une nouvelle voie verte sur l'avenue Dunant permettant une connexion avec la départementale RD 970. Le bouclage par l'avenue Salvador Allende des pistes de Martin Luther King et l'avenue Ronsard. Le marquage au sol avenue du Général de Gaulle devra créer des places de stationnement supplémentaires.

La circulation et le stationnement seront étudiés à l'échelle communale afin de créer un plan d'action qui sera soumis à la concertation. Afin de faciliter le stationnement sur le quartier Rougemont le parking supérieur de l'avenue Jean Moulin sera remis en service avec la réorganisation du parking attenant à la chaufferie (clôture et gabarit véhicules légers).

#### *e) Des parcs et jardins avec des îlots de fraîcheur*

Trois îlots de fraîcheur comprenant des brumisateurs sont prévus pour les quartiers Beaudottes, Rougemont et Montcelleux. Le parc Louis Armand verra la remise en fonctionnement de la cascade et de la rivière apportant un îlot de fraîcheur supplémentaire en centre-ville. La seconde et dernière phase de reprise des allées en stabilisé sur le Parc des Sœurs sera réalisée.

Dans le cadre de la sécurisation des parcs et square, le site « Jean Moulin » est programmé pour une fermeture le soir avec le renforcement de la clôture.

Les études techniques de désartificialisation des espaces publics du centre-ville se tiendront en 2022 avec l'objectif de lancer une première tranche de travaux pour les places Bussière et Crétier.

#### *f) Tranquillité publique*

Avec l'accélération des mises en fourrière des véhicules épaves en 2021 et la dotation d'équipement, le budget de la police municipale est en augmentation en 2022 qui est soutenu avec une nouvelle phase d'implantation de caméras de vidéoprotection sur tous les quartiers de la ville visant à renforcer le maillage existant.

Concernant les voies De Gaulle, Jouhaux et Fort, un radar pédagogique temporaire sera mis en place et, en fonction des relevés, une concertation sera programmée pour étudier les solutions de ralentissement des véhicules : plateaux surélevés, etc.

### *g) Le scolaire*

Le centre de loisirs Denise Albert doit être livré en septembre 2022 et sera transformable en salles classes si nécessaire. L'objectif de la création de six classes supplémentaires avec un réfectoire sur le site Lamartine suit son cours avec une activité travaux en 2022 pour une livraison pour la rentrée en 2023. En complément, il est prévu l'extension de l'école Ravel II (création de dortoirs + salle périscolaire), des travaux de sécurisation des écoles (menuiserie, isolation, toits terrasses) et la poursuite de l'installation d'alarmes PPMS (plan protection mise en sécurité) dans les groupes scolaires en QPV. La deuxième tranche de rénovation de la crèche des Colombes sera lancée.

Les premiers éléments de création de l'école du quartier Sud à Westinghouse seront posés tout en soutenant la relocalisation à Sevran de l'Ecole de la Deuxième Chance.

Le lycée agricole sur le site Ravel I ouvrira ses portes à la rentrée 2022, après l'aménagement d'une sente piétonne, fermée pour éviter passage de deux roues motorisées, depuis le parking du stade Guimier jusqu'au lycée. L'éclairage public sera adapté à ces nouveaux usages.

Une étude de programmation pour le centre de loisirs en centre-ville sera menée dans l'optique de la création d'un bâtiment biosourcé et les sanitaires actuels seront rénovés par les agents communaux.

### *h) Les activités sportives et culturelles*

Deux terrains d'évolution (City Box) seront réhabilités pour le square Jean Moulin et les espaces libres du quartier Perrin. Une programmation pour de nouveaux espaces sur plusieurs années est en cours d'étude. Les gymnases bénéficieront d'opérations de maintenance, à savoir, la réhabilitation des bardages et des vestiaires (Maurice Baquet) et la rénovation des vestiaires au rez de chaussée (Lemarchand et cité des Sports).

La phase préparatoire aux travaux d'accueil du bassin olympique « Héritage » débutera avec la notification du marché à l'automne.

Une étude de programmation pour le devenir du dojo et des bâtiments attenants sera initiée en 2022, dans l'attente, des travaux de mise aux normes seront réalisés par la régie municipale.

L'année 2022 permettra la montée en puissance de la politique sportive municipale avec de nouveaux temps forts dans la perspective des JOP 2024.

L'éducation artistique et culturelle sera au cœur d'une politique culturelle renouvelée, au profit de tous les sevranaïses et ce dès le plus jeune âge.

La ville finalisera son projet éducatif et pédagogique pour la jeunesse, avec une première phase de déploiement en septembre 2022.

*i) Développement durable et amélioration des bâtiments publics.*

Les actions en faveur de la maîtrise énergétique des bâtiments s'axeront en 2022 sur la rénovation énergétique du centre administratif Paul Eluard (toiture), de l'école élémentaire Emile Zola et de la maternelle Crétier.

La ville a engagé un partenariat avec la Banque des Territoires pour financer les travaux d'isolation.

Des panneaux photovoltaïques sur le site de l'hôtel de ville (comprenant Paul Eluard) et le marché comestible sont également prévus suite à la validation du marché public.

L'implantation d'une « Maison de la nature » sera étudiée.

Pour améliorer l'accueil du public au Centre municipal de santé, la ville demandera au conseil syndical du bâtiment Louis Frenet de valider la pose d'une climatisation complète en mars 2022.

Concernant les archives, les travaux de la deuxième tranche du local seront initiés d'améliorer l'archivage avec la création de 600 mètres linéaires de rayons supplémentaires.

Une étude programmatique pour une rénovation de la salle des fêtes est prévue en 2022, en parallèle la mise aux normes PMR est prévue cette année.

La dernière phase de rénovation de la chapelle sera entreprise par la réfection de la fresque par une entreprise d'insertion.

*j) Cycle Terre*

Le projet Cycle Terre, lancé par la candidature à l'initiative européenne Urban Innovative Action en 2017, s'est achevé le 31 octobre dernier. Le 29 novembre, le Maire et le Conseil Municipal ont inauguré la fabrique avec les partenaires du projet.

Conformément au règlement UIA, le solde de la subvention européenne doit être perçu en 2022. C'est pourquoi, le Budget Annexe sera maintenu une année encore et sera soldé en fin d'année 2022.

Le coût total du projet Cycle Terre aura été de 6,5 millions d'euros, pour un montant de subvention de 5,3 M€.

Pour ce qui est de la Ville de Sevrans, le coût des dépenses réelles est estimé à 506.000€. Ce montant est constitué à 60% de salaires des agents municipaux et à 40% de prestations extérieures (études, travaux, achats).

En fin de projet, la Ville aura touché près de 370.000€ de subventions européennes pour rembourser ces dépenses. L'apport financier de la Ville au projet Cycle Terre aura donc été d'environ 135.000€, dont 81.000€ en salaires.

La Ville entend poursuivre son engagement pour la structuration de la filière terre crue en portant un projet de centre de formation et de pôle artisanal. Des partenariats sont en cours de définition avec, potentiellement, Paris Terres d'Envol, la Banque des Territoires, la SEM de la Région, la Fédération Eco-Construire et les CFA BTP.

Le démarrage de la production de Cycle Terre et le projet sur la formation constituent deux axes stratégiques pour ancrer le développement économique et la transformation urbaine de Sevrans autour de la transition écologique et de la construction bas carbone.

#### *k) Le photovoltaïque*

La commune a déployé une première série de panneaux photovoltaïques sur les trois sites municipaux suivants: le groupe scolaire Anatole France Voltaire, la salle Gymnique et le Pavillon aux histoires.

La commune a déployé une première série de panneaux photovoltaïques sur les trois sites municipaux suivants: le groupe scolaire Anatole France Voltaire (23 avenue Dumont d'Urville), la salle Gymnique (66 chemin de Savigny) et le Pavillon aux histoires (1 avenue de Livry).

En 2021, le processus de déploiement s'est poursuivi avec la relance de l'investissement par l'acquisition directe par la ville de panneaux photovoltaïques au moyen d'un marché qui comprend la fourniture, la pose et la mise en service des équipements s'établissant pour un montant total de 646 342,01€ HT.

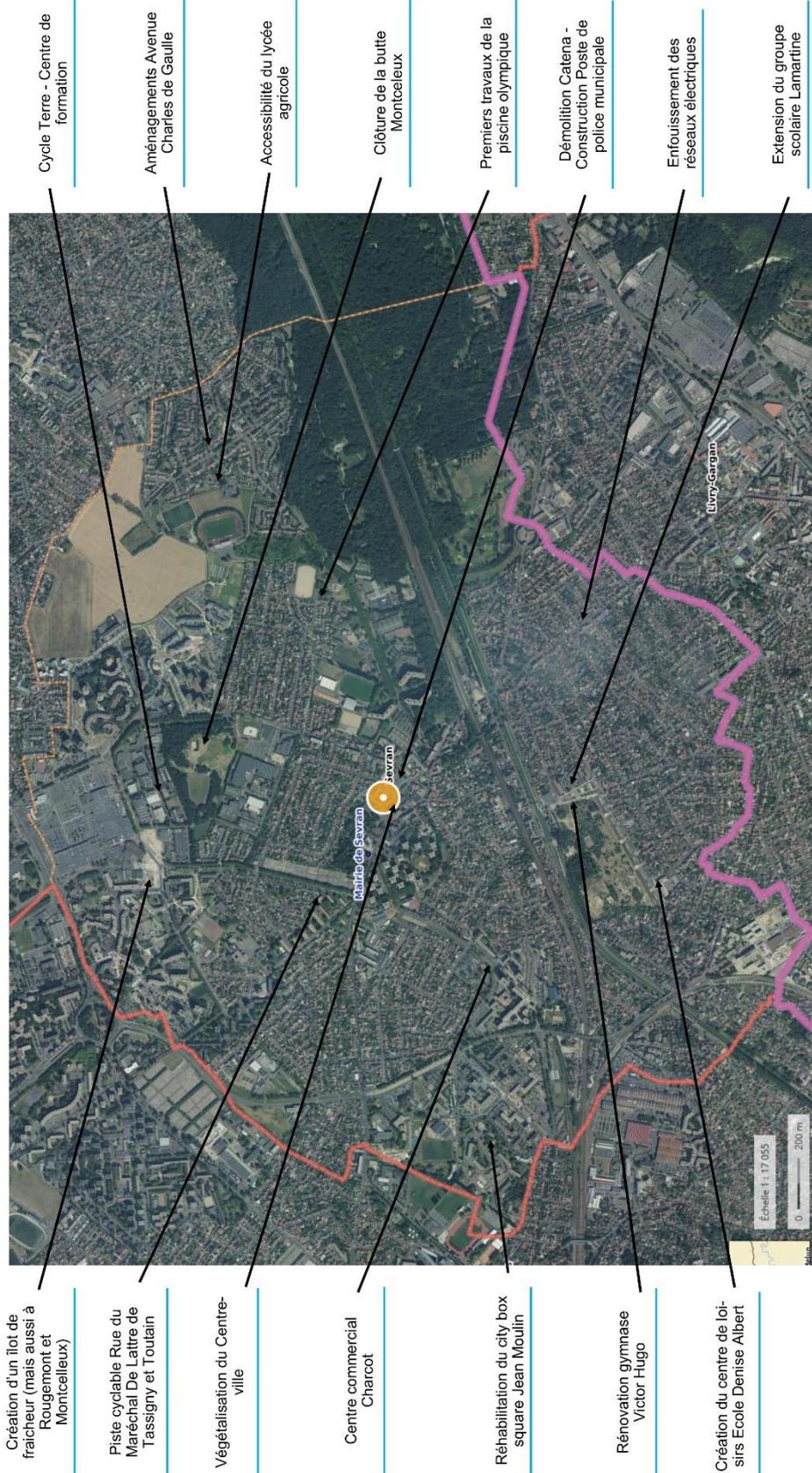
Ce marché sera exécuté en 2022 comprendra l'installation et la mise en service de panneaux sur deux sites : la halle du marché couvert rue Ballanger et le pôle administratif Paul Eluard

avenue du Général Leclerc (comprenant également la salle du Conseil municipal et l'Hôtel de ville).

Pour ce projet, la commune bénéficie d'une subvention de 323 171€ (soit 50 % de la base subventionnable) accordée la Métropole du Grand Paris via le fonds d'investissement métropolitain ainsi que la dotation de soutien à l'investissement d'un montant de 193 903 € (soit 30 % de la base subventionnable). Le reste à charge pour la commune correspond à un montant de 129 268,01 €.

Cette action confirme le choix de la ville de Sevran de placer la transition énergétique au cœur de son développement économique et social. L'objectif est de diminuer la consommation énergétique pour les sites considérés par une autoconsommation de l'électricité produite. La production énergétique de ces installations étant destinée soit à être consommée, soit à être rejetée dans le réseau national.

Il est à noter que le bilan de la première phase (3 sites) a bénéficié d'une demande de subvention à hauteur de 80 % (529 000€) dans le cadre du plan de relance via la dotation de soutien à l'investissement local.



Création d'un îlot de fraîcheur (mais aussi à Rougemont et Montceuleux)

Piste cyclable Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny et Toutain

Végétalisation du Centre-ville

Centre commercial Charcot

Réhabilitation du city box square Jean Moulin

Rénovation gymnase Victor Hugo

Création du centre de loisirs Ecole Denise Albert

Cycle Terre - Centre de formation

Aménagements Avenue Charles de Gaulle

Accessibilité du lycée agricole

Clôture de la butte Montceuleux

Premiers travaux de la piscine olympique

Démolition Catena - Construction Poste de police municipale

Enfouissement des réseaux électriques

Extension du groupe scolaire Lamartine

## B. Une section de fonctionnement renforcée pour faire vivre le projet municipal

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont établies sur la base des dotations attendues, d'une augmentation de 3,4% des recettes fiscales et d'une augmentation des produits des services de 2,7M€ à 4,1 M€ sans revenir au niveau de 2019.

Au total le montant des recettes de fonctionnement progresse de 6 841 116€.

De ce fait la section de fonctionnement ne nécessite pas le report du résultat de 2021 qui pourra ainsi être affecté en totalité au financement de l'investissement.

Les dépenses supplémentaires engagées par la ville depuis 2020 pour faire face à la crise sanitaire (nettoyage, désinfection, masques..., soit 300 000€) sont maintenues. Elles vont être complétées par l'installation de capteurs de CO2 dans les écoles.

Par ailleurs la ville se prépare une reprise des activités pour répondre aux attentes de la population, à un retour progressif au niveau des dépenses de 2019 et à une augmentation des dépenses de fonctionnement en conséquence.

Le budget de fonctionnement doit aussi permettre de réaliser le projet municipal au service des sevranaises et des sevranaïis.

La Ville poursuit son effort pour soutenir la dynamique d'accès à l'emploi pour tous, notamment avec l'association Compétences emploi et la mission locale.

Elle se mobilise avec le Département et le Territoire pour développer l'économie sociale et solidaire. L'année 2022 verra la création des agences locales de l'insertion, nouveau dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, financé par le Département et porté pour Sevrans par l'association Compétences emploi.

Les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement sont maîtrisés par rapport aux inscriptions du budget primitif de l'exercice précédent.

Certaines dépenses sont en augmentation sur 2022 par rapport aux dépenses réalisées en 2021 :

- Progression des dépenses d'enfance et d'enseignement pour faire face à la progression du nombre d'élèves et au succès de la restauration scolaire : +10% par rapport à 2021 ;

- Augmentation des dépenses de sécurisation des bâtiments et des parcs : +8.3% par rapport à 2021;
- Augmentation des dépenses d'entretien de proximité et de propreté : +9% par rapport à 2021 ;
- Augmentation du prix des fluides +2.5% malgré une baisse de 40% pour les carburants de 2019 à 2021 ;

Les autres secteurs demeurent à budget constant en fonctionnement.

Concernant les dépenses de personnel, il convient de noter la prise en charge de la revalorisation salariale des agents de catégorie C (425 000€) et l'amélioration du régime indemnitaire (280 000€).

Plus fondamentalement, notre budget de fonctionnement permet de développer les moyens humains du service public communal et de porter les grands projets par les recrutements suivants :

- Six agents de la police municipale ;
- Un responsable de la concertation ;
- Un chef de projet urbain ;
- Un directeur du développement sportif ;
- Un chargé de mission pour l'agriculture urbaine et l'alimentation durable, ainsi que l'emploi d'une AMO pour construire un projet d'alimentation durable ;
- Un agent au sein du service qualité de vie au travail ;
- Un responsable de l'inclusion et de la cohésion sociale en charge des questions d'autonomie et de handicap, de lutte contre les discriminations, égalité femme-homme ;
- Un manager de centre-ville ;
- Un chargé de mission vie associative ;
- Un ingénieur et d'un inspecteur hygiène.

\*\*\*

En 2022, la Ville plus que jamais s'engage dans le renforcement du Service public, pour répondre aux besoins de la population.

Les services et les élus sont mobilisés dans la recherche et le maintien des moyens financiers pour pourvoir, au quotidien, faire pour les sevranaises et les sevranaïes et préparer l'avenir.

Cette mobilisation est d'autant plus forte qu'en 2023, les modes de calcul des bases servant à la redistribution des moyens par l'Etat devraient changer. Cela risque d'avoir des conséquences sur les recettes et de creuser, encore davantage, les inégalités territoriales.

Le Maire et le Conseil municipal restent mobilisés pour conquérir l'égalité républicaine.